AR Prefecture
017-211702212-20261030-DCM2026_50-DE
Reçu le 05/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Votants : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

Séance du 30 octobre 2026

Convocation du 21 octobre 2026

Délibération réf : DCM2026-50

Présents : Steve GABET, Didier CLERC, Géraldine CHARRON. Jocelyne MARLIERE, Steve MORIN, Audrey GROUSSET, David BEAURIN, Ginette GARNIER, Yoann DOURTHE, Mariane GACHELIN, Manu SUIRE, Eric BABUT & Nathalie MACMILLAN.

Absents excusés :

Jean Frédéric MARLIERE, Daisy HERBRETEAU

Pouvoirs :

Jean Frédéric MARLIERE donne pouvoir à Jocelyne MARLIERE,

Daisy HERBRETEAU donne pouvoir à Yoann DOURTHE

Secrétaire de séance et **Président de séance**

Audrey GROUSSET Steve GABET

Objet : **Travaux de dissimulation des réseaux électrique et téléphonique « PHASE 2 ».**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en parallèle des travaux du réseau téléphonique pour la tranche 1, route de Mauzé et route de Surgères (DCM2019-50), il est prévu pour la phase 2 la dissimulation des réseaux électrique et téléphonique des « Route de Surgères, rue de la Moinerie, Chemin de la Garenne, Chemin du Bief suite effacement ER221-1015.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 132 000 € HT dont l'étude, travaux et fournitures Génie Civil télécom : 66 000 € TTC et l'étude, travaux et fournitures d'Éclairage public : 33 000 € HT (après déduction de la participation du SDEER de 50%).

La commune peut bénéficier de subventions de 50% des dépenses hors taxes par le SDEER en ce qui concerne l'éclairage public.
En ce qui concerne les réseaux de télécommunication, le SDEER assurera, pour le compte de la commune et par délégation, la maîtrise d'ouvrage du génie civil annexe télécom. Sera proposé un remboursement de notre contribution, égale à la dépense TTC engagée par le Syndicat, répartie sur cinq ans maximum.
De plus, la commune va demander auprès du Conseil Départemental une participation de 10% aux frais de travaux, appelé PACT 17 (anciennement fonds de revitalisation) puisque la commune est classée en catégorie 3 pour l'aide au maintien du patrimoine.

Si les travaux n'étaient pas réalisés, le montant de 23 925.24 € HT pour étude du chantier serait facturé à la commune.

Mise en ligne le : 05/11/2026 09:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Laura ESCLOUPIER
https://www.intramuros.org/marsais/documents_administratifs/86130

AR Prefecture
017-211702212-20261030-DCM2026_50-DE
Reçu le 05/11/2026

Ci-dessous, le plan prévisionnel de financement :

	.	Subventions sollicitées	Taux
Montant total des travaux	132 000 € HT		
PACT 17 – CD17		13 200 € HT	10%
SDEER		33 000 € HT	50%
Fonds propres commune	85 800 € HT/5 ans = 17 160 € HT /an		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- D'adopter le projet pour un montant de 132 000 € HT.
- D'adopter le plan de financement ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 30 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Audrey GROUSSET

Le Maire,
Steve GABET

MAIRIE de MARSAIS

Mise en ligne le : 05/11/2026 09:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Laura ESCLOUPIER
https://www.intramuros.org/marsais/documents_administratifs/86130